

# COMPTE RENDU

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1 Juillet 2002**

à 18 heures 15

**PRESENTS** : M.SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. – THOMAS D. - COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. – LE BAIL M. – PLOUX G. - LE VEZOUET JP. – JONET S. – LE ROUX P – LE MARREC Y. - GUENNIC MT. – MONNIER M. - MEUNIER J. – ANGER M.. – JOUANIGOT A. - KERHERVE J.- RICHARD G.

**ABSENTS** Mme PERSONNIC A. qui donne pouvoir à M. RICHARD G.

M. SALAUN JC qui donne pouvoir à Mme ANGER M..

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

En son nom et au nom des tous les conseillers, le maire assure J. MEUNIER de sa sympathie, suite au décès de sa mère.

Le maire donne l'ordre du jour de la séance (cf. document de présentation) et demande s'il y a d'autres questions :

M. MONNIER souhaite que l'on parle :

- 1 – des classes de l'ancienne école
- 2 – des travaux de voirie à Parc Frost
- 3 – de la sécurité de la Poterie
- 4 – de l'achat du terrain LE BAIL
- 5 – du fleurissement du bourg

A.JOUANIGOT :

- 1 – revient sur le désherbage de la commune
- 2 – demande des explications sur le terrain de football du Rucaër
- 3 – souhaite évoquer un projet d'école qui impliquerait la commune

### **1° POINT – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE – Demande d'extension de capacité**

Cf note de présentation

Le maire précise que la délibération à prendre est une délibération de principe.

J. MEUNIER précise que le service est composé de 10 aides soignantes et d'un infirmier coordinateur.

En 2001, on comptait environ 12 interventions par semaine, en coordination avec les infirmiers libéraux.

En 2001 et début 2002 toutes les demandes n'ont pas pu être honorées d'où le projet d'extension. L'objectif est le doublement de l'effectif des aides soignantes.

Accord du conseil

## **2° POINT – SUBVENTION ACDASC**

Le maire rappelle qu'au moment du vote des subventions 2002 nous n'avions pas reçu la demande de l'ACDASC, d'où la mise en attente de la subvention.

Depuis, l'ACDASC nous a sollicité et nous réclame 1,39 € par habitant soit 3 718,25 €.

C'est une association qui propose un éventail d'activités aux jeunes de la communauté de communes.

Accord du conseil pour la somme demandée.

## **3° POINT - ELECTIONS PRUD'HOMALES - Mise en place de la commission communale**

Les élections prud'homales auront lieu le 11 décembre 2002.

La commission administrative communale comprend :

- un délégué du Préfet
- un délégué du président du TGI
- un représentant de chacune des organisations professionnelles et syndicales les plus représentatives au plan national
- un électeur salarié et un électeur employeur qui sont désignés par le conseil municipal.

Les 2 membres désignés par le conseil municipal peuvent être deux conseillers.

Le maire propose Ms COLLOBERT et LE VEZOUET, membres également de la commission de la liste électorale.

Accord du conseil.

## **4° POINT – INSTALLATIONS CLASSEES**

Le maire précise qu'il s'agit d'une demande présentée par Monsieur Thierry THOMAS demeurant à PLOUISY « Kéropartz » en vue de la régularisation de la situation administrative et l'extension à cette adresse, d'un élevage porcin autorisé le 19 janvier 1993 pour 1008 places animaux équivalents qui comprendra, après projet, 1496 places animaux équivalents ainsi que la mise aux normes du plan d'épandage.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation.

Une enquête publique a eu lieu à la mairie de PLOUISY du 13 mai au 14 juin 2002.

Le conseil municipal doit émettre un avis , la commune de PABU étant située dans le rayon des 3 kilomètres de l'établissement concerné.

B. HENRY précise qu'il s'agit actuellement d'un élevage de 100 truies et la demande est faite pour 120 truies. Cette augmentation oblige l'éleveur à créer un engraissement sur paille ou litière. L'examen définitif se fait en Commission d'Hygiène.

PLOUISY a dit NON à l'extension, OUI à la régularisation.

Le maire propose au conseil de donner un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Accord du conseil.

## **5° POINT – CREATION DE ZONES DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Cf note de présentation

Exposé de H. COLLOBERT :

En 1992, le Conseil Général était propriétaire de 470 ha sur la zone littorale.

Pour ce faire, il avait eu recours aux négociations amiables, au droit de préemption et aux expropriations.

La zone de préemption sur PABU concernait les rives du Trieux. Les autres communes intéressées étaient SQUIFFIEC-POMMERIT LE VICOMTE-SAINT CLET-PLOUEC DU TRIEUX

Les propriétaires de moulins situés dans cette zone ont porté l'affaire devant le Tribunal Administratif de RENNES, leur requête a été rejetée. Ils ont saisi la Cour d'Appel de NANTES et la requête a été à nouveau rejetée en Mars 1999. Ils ont poursuivi en Conseil d'Etat et ont obtenu gain de cause en février 2002.

Dès lors qu'une zone de préemption est instituée :

\* les communes sont averties en cas de vente

\* l'accès au public est sauvegardé

\* la main mise par des privés sur les rives du Trieux peut être sauvegardée

Le droit de préemption peut s'exercer seulement sur une parcelle et non sur l'ensemble comme précédemment.

Tout le dossier était à refaire et la commune de PABU est sollicitée par le Conseil Général pour la création d'une zone de préemption au titre de la politique Espaces Naturels et Sensibles.

H. COLLOBERT lit le modèle de délibération proposée par le Conseil Général.

Accord du Conseil.

## **6° POINT – RESTAURATION SCOLAIRE**

Exposé du maire :

Aujourd'hui, nous produisons les repas de la cantine scolaire dans deux lieux différents : au bourg et au Croissant.

La cuisine du bourg qui est aussi celle de la Salle des Fêtes, est utilisée par les associations, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. La cuisinière se plaint de l'état dans lequel elle trouve très souvent son local le lundi matin.

M. BEREZAI, inspecteur de la DSV nous a mis en garde sur ce problème de double utilisation (responsabilité de la commune peut être mise en cause).

Deux solutions ont été examinées :

1 – un lieu de production unique au Croissant

Si on opte pour cette solution, il faudra réaliser pour au moins 300 000 francs de travaux et acheter un véhicule aménagé pour le transport des repas au bourg.

Dans ce cas, la cuisine du Croissant devient cuisine centrale.

2 – Faire appel à un prestataire de services

Il faut savoir que la cantine scolaire ne fonctionne que 4 jours par semaine pendant 36 semaines et uniquement le midi.

Le nombre de repas confectionnés justifie-t-il le montant des travaux ?

3 prestataires de service ont été interrogés :

- \* AVENANCE
- \* SODEXO
- \* BREIZ RESTAURATION

Possibilité éventuelle de faire appel à l'hôpital qui fournit déjà GUINGAMP, mais leurs locaux ne sont plus aux normes et de gros travaux devront être réalisés s'ils veulent conserver la cantine de GUINGAMP.

Le maire propose de faire appel à une société de restauration.

Le contrat serait conclu pour un an, resteraient à négocier le prix et la qualité des repas.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de négocier avec une société de restauration, le choix se porterait bien entendu sur celle qui proposerait le meilleur rapport qualité-prix.

En ce qui concerne le prix du repas demandé aux familles, il ne bougera pas.

Le personnel titulaire actuel restera en place.

Une commission repas fonctionnera, en collaboration avec la société de restauration.

On fera un premier bilan en février.

Le conseil donne son accord au maire :

- pour négocier avec une société de restauration
- pour signer un contrat sur un an à l'issue duquel un bilan sera dressé
- pour la mise en place une commission repas

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TERRAIN LE BAIL**

Une proposition a été faite à la SCI (environ 500 000 francs). Pas de réponse pour le moment

### **TERRAIN DE FOOT-BALL du RUCAER**

Suite à l'invasion du terrain par les gens du voyage, des poteaux électriques ont été posés sur le pourtour.

Le maire explique qu'il a porté plainte, que pendant leur séjour il leur a rendu visite tous les jours et qu'il a récupéré 130 €.

Il est prévu de recouvrir les poteaux de terre. le but est de les empêcher de rentrer à nouveau sur le terrain.

### **SECURITE DE LA POTERIE**

L'étude doit commencer en Septembre

### **ANCIENNE ECOLE DU BOURG**

Les 2 salles de classe sont à présent disponibles.

Celle qui a été vitrifiée sera à la disposition des associations qui en auront fait la demande pour des activités telles que le Yoga, l'art floral, le dessin...

L'autre salle servira de salles de salle de réunions pour les associations.

Ces 2 salles seront gérées directement par les associations.

## **DESHERBAGE**

Y. GEORGES indique que le désherbage est pratiquement terminé. La balayeuse du département sera sur la commune les 7 et 8 juillet.

## **FLEURISSEMENT**

M. MONNIER trouve « désolant » le fleurissement du bourg.

## **VOIRIE DE PARC-FROST**

L'appel d'offres est lancé. L'ouverture des plis aura lieu en septembre. Les travaux se feront avant l'hiver

**A JOUANIGOT** explique qu'elle a, en tant qu'enseignante, un projet de randonnée en partenariat avec Christelle EPERT, emploi-jeune à la commune.

De plus, M. PRIZIAC, président du Pays d'Accueil, propose d'intervenir le jour de la porte ouverte de l'école, avec un groupe de volontaires en parallèle avec l'école.

Le but est l'édition d'un petit livret sur la toponymie de PABU

Le coût est évalué à environ 4 000 francs.

**H. COLLOBERT** fait part des recrutements prévus pour l'été

Aux services techniques :	Régis JEGOU	Juillet et Août
	Joachim BECKER	Juillet

A la mairie	1 personne du service de remplacement du Centre de Gestion, à l'accueil, en Juillet et Août
-------------	---

## **SITE INTERNET**

L. FREMONT signale que notre prestataire de service a déposé le bilan.

Il a pris contact avec une autre société, Qualité Informatique de GUINGAMP qui a repris l'hébergement du site.

**B. MABIN** pose la question des vacances funéraires.

Le maire répond qu'il n'y a rien de nouveau pour le moment. ce sont toujours des élus qui assurent le service bénévolement.

**H. COLLOBERT** fait part de l'arrivée de l'IRM à l'hôpital dès le mois d'octobre (1j/semaine).

Il a assisté à diverses réunions :

1 animée par Mme HORVAIS, conseillère générale, concernant les différents projets des communes.

1 du Centre de Gestion, relative aux problèmes de maladie, de santé, de présentisme du personnel des collectivités territoriales.

Ce qui est surtout préconisé c'est la prévention. C'est dans ce contexte qu'il va nous falloir désigner sur la commune un ACMO (Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité) S'il n'y a pas de volontaire parmi le personnel il faudra désigner quelqu'un d'office.

## **D. THOMAS**

Problèmes d'aide ménagère à régler

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.